

## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(ère) Pédagogique Régional(e) Bourgogne Franche Comté

Famille professionnelle : Santé

Emploi type : Conseiller/conseillère technique pour les professionnels de santé TSAN000006

Catégorie/niveau/ Corps et grade : Cat A – Directeur des soins hors classe / FPH

Quotité : 100%

Lieu d'affectation : ARS Bourgogne Franche Comté– un des 8 sites – 2 place des savoirs, Dijon – Mise à disposition par CHU de Dijon

Direction/ département : DOS / département bleu

Rattachement hiérarchique : Responsable du département

Date de prise de poste souhaitée : 1<sup>er</sup> octobre 2022

### Spécificités du poste :

Nombreux déplacements en région

Forfait jours

Expertise dans les domaines pédagogiques et techniques du métier de directeur des soins sollicitée par les différentes directions de l'ARS –

Travail en binôme et étroite collaboration avec la CPR en poste

Poste concerné par le dispositif d'inspection contrôle en tant qu'expert

Encadrement : Non

### **Enjeux et missions du poste**

**L'Agence régionale de santé est notamment chargée de l'adéquation qualitative et quantitative de l'offre de professionnels de santé aux besoins actuels et futurs du système de soins et de la population; elle accompagne les dispositifs de formation des professionnels de santé.**

**Dans ce cadre, la direction de l'organisation des soins participe à la mise en œuvre du dispositif de formation des personnels de santé médicaux (3ème cycle) et paramédicaux, et accompagne les instituts, écoles et structures de formation, dans l'adaptation aux besoins.**

**Le ou la CPR assure des missions d'expertise et de conseil dans le champ des formations paramédicales, d'animation, de coordination et de communication auprès des professionnels de la formation, directeurs des soins et cadres paramédicaux; il ou elle contribue à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale de formation, est garant(e) de la conformité de la réglementation en matière de sélection et de formation, et contrôle la qualité des formations.**

**Le ou La CPR compose un binôme avec la CPR déjà en poste avec laquelle elle travaille en étroite collaboration.**

## Activités principales

### **- 1 - Garantir l'accès de la formation aux professionnels de santé et assurer une expertise pédagogique sur l'ensemble des dispositifs de formation en région Bourgogne Franche Comté:**

- Assurer le suivi, l'évaluation des programmes et des projets de formation ainsi que la validation des process (de la sélection à la sortie) dans le cadre de la réingénierie de l'ensemble des formations ;
- Accompagner le processus d'«universitarisation » auprès des directeurs et des coordonnateurs d'IF et d'universités ; participer aux réunions des GCS
- Participer aux instances de gouvernance des instituts de formation en tant que président représentant le directeur général de l'ARS.
- Accompagner et valoriser auprès des IF les démarches de certification, de qualité et de fonctionnement
- Animer le réseau des directeurs d'instituts de formation afin de développer les innovations pédagogiques
- Valoriser et transmettre les suivis d'activité des IF (Ministère, autres...)
- Apporter auprès de sa direction et du Conseil régional un avis pédagogique sur les dossiers d'ouverture ou de renouvellement d'autorisation des IF et sur l'agrément des directeurs y compris dans le cadre des intérimis
- Participer aux jurys de diplômes d'État, aux commissions spécialisées, et aux commissions régionales d'autorisation d'exercice des titulaires de diplômes paramédicaux européens (CRAE) présidées par la DREETS et assurer la représentation du Directeur Général de l'ARS en séance
- animer et piloter les groupes issus de la feuille de route attractivité des métiers de la santé autour de la formation (professionnelle et apprentissage notamment)
- Participer aux missions d'inspection et de contrôle des instituts et écoles, mission d'audit

### **2 - Développer une approche prospective et territorialisée en lien avec les objectifs fixés par les orientations nationales et le PRS :**

- Assurer le suivi de la démographie des professions paramédicales, en lien avec le Conseil Régional :
  - Contribuer au suivi des cohortes des étudiants paramédicaux et au travail d'évaluation des quotas d'entrée et capacités d'accueil à transmettre au Conseil régional et au Ministère
  - Contribuer aux travaux visant à estimer les besoins et à adapter l'offre de formation régionale des professionnels paramédicaux aux évolutions techniques et réglementaires et aux besoins de la population (en lien avec le PRS et les autres directions de l'ARS )

### **3 - Travailler en coordination et partenariat avec les autres directions de l'Agence et les différentes institutions**

En interne :

- Apporter une expertise sur les sujets concernant la formation des professionnels paramédicaux et les réformes en cours (directions ARS et délégations départementales selon les dossiers à traiter)

En externe :

- Assurer le lien avec les partenaires institutionnels sur les sujets concernant la formation des professionnels paramédicaux (Ministère de la santé, DREETS, Région, Universités, directions des instituts des IF et tous autres professionnels concernés par les formations, OPCO, établissements de santé et médico-social, pôle emploi...)
- Participation aux commissions d'examen des vœux (validation composition et membre de la commission)
- Informer le public et les professionnels de santé sur les métiers, les formations et leurs évolutions.
- Instruire les éventuelles plaintes des étudiants/élèves devant le DGARS (recours hiérarchique, autres...)

#### **Activités annexes :**

- Veille technique, juridique, réglementaire
- participation aux inspections réalisées et relevant du domaine de compétence

***Ces activités sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service***

***La collaboration et le partage des missions avec la conseillère technique régionale peut évoluer en fonction du profil et de l'expertise du candidat au poste.***